

Nombre de membres	16
Membres présents	10
Pouvoirs	1
Exprimés	11
Oui	11
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20240710-DEL-2024-44-DE
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juillet, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Laurent PAQUET, Président.

Date de la convocation : 3 juillet 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET
Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.**

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Gérald GASCHET à Jean-Pierre BOSDEVIGIE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2024-44

OBJET : AMICALE DU PERSONNEL « LE CŒUR DU CHÂTEAU » - SUBVENTION 2024

Monsieur le Président rappelle que l'amicale du personnel « Le Cœur du Château » a été créée en 1998 et a pour objet de « faciliter la convivialité entre collègues, invités et auxiliaires ». Cette amicale regroupe le personnel des structures dont les bureaux se situent au sein du château de Bujaleuf, dont le PETR du Pays Monts et Barrages.

Il rappelle que chaque année, le PETR participe financièrement à cette amicale par le versement d'une subvention. Il propose donc de verser au titre de l'année 2024, une subvention de 350 € et rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget principal 2024 du PETR.

Les membres du Bureau syndical, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité cette proposition et décident donc de verser une subvention d'un montant de 350 € à l'Amicale le Cœur du Château.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Laurent PAQUET**